

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 novembre 2025

L'an 2025 et le 20 novembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 novembre 2025.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

Délibération N° 20-11-2025 / N°208

Etaient présents les membres en exercice : 81

Messieurs Marc Bourdel, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Hugues Legoux, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Akexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 97

Absents : Alain Rose, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Ludovic Degouve, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Serge Leu, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Julien Bellengier suppléé par Michel Kwasebart, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Jean Bridel.

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Roland Descamps ayant donné procuration à Sylviane Evain, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Denis Caillierez.

Secrétaire de séance : Martine Gérard

Titre de la délibération : Lutte contre les inondations : acquisition de parcelles et création de servitudes sur la commune de Magnicourt-en-Comté pour la réalisation de deux retenues collinaires

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de Communes est actuellement engagée, avec le concours du SYMSAGEL, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations sur la commune de Magnicourt-en-Comté.

La Communauté de Communes est d'ores et déjà propriétaire des parcelles ZI 67, ZI 68, ZI 69, ZI 70 correspondant à la creuse où seront érigées les retenues collinaires. La Communauté de Communes doit également avoir la maîtrise foncière des autres emprises concernées par les ouvrages ainsi que les emprises qui pourraient potentiellement être inondées. Les parcelles suivantes sont concernées :

ZI 45 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 2ha28a79ca, propriété de l'indivision FATOUX, dans laquelle une emprise de 3 ares, est nécessaire. Une servitude de passage sera créée au droit de l'emprise acquise (telle que précisé au plan de bornage). Cette parcelle est exploitée par M. VANHOUCKE.

ZI 46 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 4a43ca, propriété de Monsieur Emile BLONDEL, dans laquelle une emprise de 1a64ca, est nécessaire. Une servitude de passage sera créée au droit de l'emprise acquise (telle que précisé au plan de bornage). Cette parcelle est exploitée par M. HESDIN.

ZI 47 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 41a02ca, propriété de Monsieur Emile BLONDEL, dans laquelle une servitude de passage sera créée (telle que précisé au plan de bornage). Cette parcelle est exploitée par M. HESDIN.

ZI 50 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 40a25ca, propriété de Madame Marie POULET, dans laquelle une emprise de 5a05ca est nécessaire. Une servitude de passage sera créée au droit de l'emprise acquise (telle que précisé au plan de bornage). Cette parcelle est exploitée par M. HESDIN.

ZI 52 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 24a52ca, propriété de Monsieur Emile BLONDEL, dans laquelle une emprise de 2a09ca, est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. HESDIN.

ZI 53 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 46a78ca, propriété de Madame Josette GUILBERT et Madame Martine LEMAIRE, dans laquelle une emprise de **2a02ca**, est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. HESDIN.

ZI 64 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 20a46ca, propriété de Madame Marie LELEU, dans laquelle une emprise de **1a26ca** est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. THELLIER.

ZI 65 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 23a17ca, propriété de Madame Diane MALDERET, dans laquelle une emprise de **1a57ca** est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. VICHERY.

ZI 73 lieu dit « La Vallée d'Aubigny », sur la commune de Magnicourt-en-Comté, d'une surface totale de 24a44ca, propriété de l'Association Foncière de Remembrement de Magnicourt-en-Comté Monchy-Breton, dans laquelle une servitude de passage sera créée (telle que précisé au plan de bornage).

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et les exploitants des parcelles mentionnées ci-dessus et chacun a donné son accord sur la cession des terrains au bénéfice de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois (hormis M. THELLIER pour lequel une procédure d'expropriation va être engagée).

Suite aux discussions engagées avec les propriétaires et les exploitants, les négociations aboutissent à fixer le prix d'acquisition des terrains au prix de 0,75 €/m² pour les propriétaires et 1,20 €/m² pour les exploitants soit :

Parcelle	Surface à acquérir (m ²)	Prix acquisition	Indemnité éviction
ZI 45	300	225,00 €	360,00 €
ZI 46	164	123,00 €	196,80 €
ZI 50	505	378,75 €	606,00 €
ZI 52	209	156,75 €	250,80 €
ZI 53	202	151,50 €	242,40 €
ZI 64	126	94,50 €	151,20 €
ZI 65	157	117,75 €	188,40 €
TOTAL	1 663	1247,25 €	1 995,60 €

Compte tenu du montant des acquisitions du parcellaire, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2025, le conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser :

- l'acquisition des terrain référencés ci-dessus au prix de 0,75 €/m² pour les propriétaires et 1,20 €/m² pour les exploitants.
- le Président à signer les promesses d'achat et les actes notariés d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires inhérents à cette acquisition

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/11/2025 et publication ou notification du 25/11/2025

